



INFOS DES COLLECTIFS ANTI-LINKY



Du 27 mai au 15 juin 2020.

AU SOMMAIRE

- 1) 27/05/2020 : Le Conseil de l'Ordre du barreau de Paris demande à ses avocats de ne pas installer l'appli StopCovid 2
- 2) 01/06/2020 : Courrier à Élisabeth Borne, ministre de la Transition écologique et solidaire..... 4
- 3) 02/06/2020 : Le journal Sud Ouest titre: le compteur Linky, un espion dans la maison..... 8
- 4) 03/06/2020 : LINKY: TGI Tarbes - Procédure du Sud Aquitaine..... 10
- 5) 12/06/2020 : **Agression poseur début juin - et une issue d'un incendie en fin d'année dernière** 11
- 6) 12/06/2020 : **On aime sa police (... aux ordres du gouvernement et d'Enedis)**..... 12
- 7) 12/06/2020 : Incendie : un compteur Linky explose dans la nuit à Roquevaire (Bouches-du-Rhône.)13
- 8) 12/06/2020 : Pont-Évêque (Isère, région Auvergne-Rhône-Alpes) : un compteur Linky s'embrase dans la nuit avant..... 14
- 9) 15/06/2020 : **Enercoop : à fond pour le Linky** 16

1) [27/05/2020 : Le Conseil de l'Ordre du barreau de Paris demande à ses avocats de ne pas installer l'appli StopCovid](https://www.nexus.fr/actualite/news/barreau-de-paris-stopcovid/?fbclid=IwAR0UMO4by594Zi6Td8VuZsrbuMDDQ3cOnYYWljnG-Md_wl3NvbeJq3l5dvs)

https://www.nexus.fr/actualite/news/barreau-de-paris-stopcovid/?fbclid=IwAR0UMO4by594Zi6Td8VuZsrbuMDDQ3cOnYYWljnG-Md_wl3NvbeJq3l5dvs

Alertant sur les risques d'atteinte aux droits et aux libertés fondamentaux et rejoignant l'avis de la Commission nationale consultative des droits de l'Homme, le barreau de Paris appelle officiellement à ne pas utiliser l'application gouvernementale StopCovid censée pister les cas contacts et avertir les utilisateurs via le Bluetooth de leur téléphone. Bientôt disponible au téléchargement [...]

Alertant sur les risques d'atteinte aux droits et aux libertés fondamentaux et rejoignant l'avis de la Commission nationale consultative des droits de l'Homme, le barreau de Paris appelle officiellement à ne pas utiliser l'application gouvernementale StopCovid censée pister les cas contacts et avertir les utilisateurs via le Bluetooth de leur téléphone.

Bientôt disponible au téléchargement et pour le moment destinée aux seuls utilisateurs volontaires, l'application StopCovid inquiète déjà le puissant barreau de Paris (qui compte la moitié des avocats de France) et qui le fait savoir hier dans une note officielle suite à une délibération du 26 mai. La position du Conseil de l'Ordre est claire : il invite les avocats « *à ne pas installer cette application et à limiter l'usage de la fonction Bluetooth aux seules applications professionnelles présentant des niveaux de sécurité satisfaisante* ». Il appelle également à la plus grande vigilance sur l'utilisation de cette application sur leurs smartphones personnels.

Application "StopCovid" :

Délibération du Conseil de l'Ordre du mardi 26 mai 2020

Le barreau de Paris, qui a notamment organisé le 20 mai 2020 un webinar, sous la direction du bâtonnier et de la vice-bâtonnière sur le thème « Sentinelles des libertés : Quelles libertés dans un monde numérique ? », inscrit son action dans la défense des libertés publiques.

Le Conseil de l'Ordre a relevé les risques réels de fuite de données médicales et professionnelles, mais également des risques d'atteinte aux droits fondamentaux et aux coûts sociaux d'un tel dispositif, outre le faux sentiment de sécurité que cette application procurerait.

Plus encore, et quels que soient les choix d'architecture, il convient de souligner la question « d'accoutumance » au traçage, relevée par la CNIL dans son avis, et de dénoncer un risque de banalisation des technologies de surveillance comme la reconnaissance faciale et son acceptation.

Par conséquent, le Conseil de l'Ordre du barreau de Paris, en sa séance du 26 mai 2020 :

- alerte sur les risques d'atteinte aux droits et libertés fondamentaux pour tout utilisateur de l'application « StopCovid », partage à ce titre les inquiétudes de la CNCDH dans son avis du 28 avril 2020, réitérées le 26 mai ;
- invite les confrères à ne pas installer cette application et à limiter l'usage de la fonction Bluetooth aux seules applications professionnelles présentant des niveaux de sécurité satisfaisante ;
- appelle, enfin, les confrères à la plus grande vigilance sur l'utilisation de cette application sur leurs smartphones personnels.

2) 01/06/2020 : Courrier à Élisabeth Borne, ministre de la Transition écologique et solidaire.

Initiative du collectif Nantes

Bonjour.

Plusieurs parlementaires de plusieurs bords politiques ont fait remonter l'hostilité des citoyens à l'égard du Linky. Certains sont publiquement intervenus. Mais tout ceci se fit de façon un peu éparpillée.

En avril 2019, le groupe PCF a réclamé l'ouverture d'une enquête parlementaire sur le Linky. Hélas, pas suivi d'effet. Nous aurions dû, nous tous, collectifs et associations, soutenir cette démarche.

Il n'est pas encore trop tard même si Enedis n'a rien changé à ses pratiques et avance inexorablement ses pions sur tout le territoire avec les méthodes que l'on sait.

Jean-Paul Lecoq, à l'origine de la demande, est peut-être le parlementaire le plus actif contre le Linky et mobilisé aussi contre la 5G. Il est l'adversaire au Havre d'un certain Édouard Philippe... Il suivra avec attention notre relance.

La responsable ministérielle est Élisabeth Borne. Nous allons lui demander l'ouverture d'une enquête. Ceci dans une lettre très ouverte qui sera envoyée à tous les parlementaires du pays et très au-delà, jusqu'au niveau européen. Ce qui a été envoyé aux médias français sera AUSSI connu de leurs collègues étrangers. Les parlementaires français sauront que cela a été AUSSI expédié aux parlementaires européens. L'idée est de mettre chacun sous le regard des autres.

Le plus grand nombre de pétitionnaires (associations et collectifs) donnerait plus de force à cette démarche (qui ne mange pas de pain au point où nous en sommes tous). L'action *politique* n'empêche pas l'action *juridique* – encore faut-il tenter cette voie-là et ne pas baisser les bras, même si cela devait s'avérer un coup d'épée dans l'eau.

(On comprendra que nous aimerions vivement que cela ne traîne pas... Enedis étant plus rapide que nous)

En toute solidarité.

Collectif Nantes

Le collectif Stop Linky et 5G du Pays de Condé a apporté sa signature, comme la majorité des collectifs de France.

Lettre ci-dessous envoyée à Elisabeth Borne

Destinataire : Ministère de la Transition écologique et solidaire.

Madame le Ministre,

Depuis plus de quatre années, les compteurs dits Linky sont déployés sur le territoire dans des conditions tout à fait contestables sur le plan sécuritaire, économique, technique et sanitaire.

L'installation du compteur, à la charge de prestataires zélés, s'effectue trop souvent dans des conditions inacceptables : installateurs non qualifiés et inexpérimentés, erreurs de montage, tensions avec les usagers qui subissent mensonges, intimidations, violences verbales et parfois physiques, harcèlement téléphonique...

Sur l'origine de la décision. On peut s'interroger sur les conditions qui ont présidé à ce choix. L'analyse coût/bénéfices demandée par l'Europe n'a-t-elle pas été biaisée, dès l'origine, dans un conflit d'intérêts manifeste entre Capgemini et EDF, surtout quand l'on connaît le coût réel de ce capteur et de son système ainsi que sa faible durée de vie par rapport aux anciens compteurs ? La Fédération Nationale Mines Énergie n'a pas compris pourquoi avait été retenu ce dispositif complexe et coûteux, pas plus que l'Association negaWatt qui démontre que des solutions plus simples et beaucoup moins onéreuses existaient pour moderniser le réseau électrique. La motion d'EE-LV de juin 2018 va dans ce sens en émettant des doutes sur sa facilitation de la transition énergétique et écologique, ce qui confirme les conclusions de la Conférence Eurelectric de Vilnius, tenue deux ans auparavant, qui allait même jusqu'à avancer, par l'intermédiaire de la responsable d'IBM Europe, que pour l'injection des nouvelles énergies dans le circuit, les compteurs communicants ne sont pas nécessaires...

Sur le plan économique, il est nécessaire de rappeler que pose et compteur ne sont pas gratuits.

Comme l'indique l'article R341-7 du Code de l'Énergie du 30 décembre 2015, « *Les coûts effectivement engagés liés aux dispositifs de comptage mis en œuvre par les gestionnaires des réseaux publics conformément aux prescriptions de l'arrêté prévu à l'article R. 341-6 entrent dans les charges à couvrir par les tarifs d'utilisation des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.* ». Il s'agit de la taxe TURPE dont s'acquitte chaque usager depuis des décennies.

De plus, la Cour des comptes a exposé dans son rapport de février 2018 que l'intérêt financier du système Linky est plus favorable à Enedis qu'au consommateur. Or, depuis cette date, aucune mesure n'a été prise pour rétablir un équilibre financier qui tienne compte des intérêts de l'usager.

Par ailleurs, le CPL circulant dans les alimentations et circuits électroniques des appareils électriques en perturbe le fonctionnement et peut entraîner une augmentation de la consommation comme le constatent à leurs dépens bon nombre d'usagers.

Le Compteur Blanc Électronique, déjà en service, pouvait tout à fait embarquer la technologie pour un transfert de données à distance sans passer par l'avènement ruineux du Système Linky, respectant ainsi la loi sur l'obsolescence programmée (article 99 de la Loi n° 2015-992 du 17 août 2015).

Sur le plan technique, nous pouvons lire bon nombre de déclarations erronées, y compris de la part d'Enedis. Il nous paraît donc essentiel de rappeler certains éléments.

Le CPL injecté dans toute l'installation électrique des usagers est sans aucune commune mesure avec le CPL du système Pulsadis employé pour les heures pleines/heures creuses. Les rapports de l'ANSES et du CSTB indiquent qu'il s'agit de radiofréquences de 36 000 à 91 000 Hz émises plus de 14 000 fois par jour. Par comparaison le système Pulsadis est de 175 Hz avec 2 impulsions par jour.

La mesure de consommation se fait par un *shunt résistif* bien moins précis que le capteur à effet Hall des compteurs classiques (d'où les cas avérés de mesures erronées).

Le Linky contient un pseudo-interrupteur interne monopolaire sous-dimensionné et mal isolé du circuit basse tension qui crée un arc électrique, sans chambre de soufflage, facteur aggravant du risque d'incendie.

Se produit un déclenchement instantané en cas de dépassement de la valeur de puissance souscrite, alors que les appareils électriques, lors de leur enclenchement, surconsomment durant environ 10 secondes jusqu'à 4 fois leur valeur de courant en régime établi.

Sur plusieurs points, les normes NF C 14-100 et 15-100 (cf. RSD – article 51) ne sont pas respectées.

Sur le plan sécuritaire, la récolte des données personnelles, l'un des fondements du programme Linky, a fait l'objet de plaintes diligentées par la CNIL contre Direct-Énergie, EDF et ENGIE.

Il n'y a rien de surprenant dans ces dérives. La convention ERDF – ADEME du 9 juillet 2015, a déclaré : « *Le programme Linky est suivi de près par les acteurs majeurs du secteur de l'énergie : fournisseurs, distributeurs, producteurs, équipementiers, start-up...* » et M. Philippe Monloubou, ex-président du directoire d'Enedis : « *Nous sommes désormais un opérateur de big data qui va bientôt gérer 35 millions de capteurs connectés* » (Journal du Net – 11/07/2016).

Vous reconnaîtrez, Madame le Ministre, qu'il n'est pas admissible que les données des usagers soient exploitées, voire vendues, par une société en situation de monopole dans la distribution d'électricité, et en opposition à la réglementation en vigueur, au RGPD et aux fondamentaux des droits français et européens.

Sur le plan sanitaire, déclarer que les faibles valeurs mesurées du champ magnétique du Linky sont sans danger pour le vivant, c'est considérer que seuls les effets thermiques sont avérés, et nier les effets biologiques.

L'ANFR ne mesure que le champ magnétique émis par le compteur lui-même et pas celui des câbles électriques non blindés des habitations et donc non prévus pour le CPL, alors que ce sont eux qui rayonnent, et non le compteur.

Il est important de savoir que les radiofréquences, comme celles du CPL Linky, sont classées depuis le 31 mai 2011 comme possiblement cancérogènes (catégorie 2B) par le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC-OMS). Et il n'y a eu aucune étude sanitaire, avec expertise indépendante et contradictoire, sur le système Linky déployé dans son intégralité dans un quartier, a fortiori à forte densité de population.

L'ANSES souligne « l'absence de données sur les effets sanitaires dus à une exposition aux champs électromagnétiques dans la gamme de fréquences aux alentours du kilohertz » et « l'absence d'études épidémiologiques s'intéressant spécifiquement aux compteurs communicants » (Rapport "compteurs communicants" de Juin 2017, page 19).

Il n'est d'ailleurs pas rare que, sous l'effet du CPL Linky, certains usagers deviennent électrohypersensibles (EHS) et que ceux qui l'étaient déjà voient leur état de santé s'aggraver.

Enfin, la Résolution 1815 du Conseil de l'Europe datée du 27 mai 2011 recommandait « de fixer un seuil de prévention pour les niveaux d'exposition à long terme ne dépassant pas 0,6 V/m, et de le ramener à moyen terme à 0,2 V/m. » Nous attendons que cette recommandation soit appliquée.

En conséquence, Madame le Ministre, nous demandons l'ouverture d'une enquête menée par des organismes indépendants avec le soutien d'associations et de témoins dûment choisis, le respect par la société Enedis des refus exprimés par les usagers.

Nous vous prions d'agréer, Madame le Ministre, l'expression de nos respectueuses et citoyennes salutations.

Copies pour info :

- Monsieur le Président du Parlement et tous les députés ;
- Monsieur le Président du Sénat et tous les sénateurs ;
- Madame la Présidente du Parlement européen et Mesdames et Messieurs les Président(e)s des groupes parlementaires européens ;
- Monsieur le Président de la Cour des Comptes ;
- Monsieur le Défenseur des droits ;
- Madame la Présidente de la CNIL ;
- Ligue française des Droits de l'Homme, Ligue européenne des Droits de l'Homme ;
- Les associations CNL, CLCV, UNAF etc.
- Le Figaro, Le Parisien, Le Monde, Libération, L'Humanité, Mediapart, Politis et les journaux alternatifs ; Envoyé Spécial ; Le Média ;
- Le Soir, Le Temps, Le Journal de Montréal, Le Journal de Québec, Le Devoir ; en bilingue : Chicago Tribune, Alta California, The San Diego Union Tribune, The Times, The Financial times, The Guardian, EuObserver, El País, La Vanguardia, Infolibre, Corriere della Sera, La Stampa, Die Welt, Die Tageszeitung, Tagesspiegel ;
- IRC-IARC : Centre International de Recherche contre le Cancer (bilingue) ;
- Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC).

3) [02/06/2020 : Le journal Sud Ouest titre: le compteur Linky, un espion dans la maison.](#)

Du collectif d'Artigues (près de Bordeaux)

La loi permet à la police d'utiliser Linky pour surveiller un individu chez lui

Ci-dessous copie d'une page entière dans le Journal Sud Ouest consacré au nouvel " indic" de la police: Linky.

Est ce que "Les gauchistes chevelus", voir complotistes, tant décriés par Enedis et leurs médias, qui dénonçaient les probables utilisations à d'autres fins que la gestion du réseau électrique, n'auraient-ils pas raison ?

En tout cas cet article pas banal pour un journal partenaire Enedis et qui il y a quelques mois faisait une publicité pour " l'espion vert", semble aujourd'hui reconnaître que les collectifs et associations ont dit vrai.

« Sud Ouest » et vous

Mardi 2 juin 2020 **SUD OUEST**

Le compteur Linky, un indic dans la maison

TECHNOLOGIE Le très controversé compteur électrique nouvelle génération, qui devrait équiper 35 millions de logements d'ici à 2021, est si précis qu'il permet de connaître toutes nos habitudes au foyer

D'ici à 2021, Enedis, la filiale d'EDF gestionnaire du réseau de distribution, aura équipé près de 35 millions de foyers de ce petit boîtier numérique vert anis, à l'exception sans doute d'une poignée d'irréductibles. À en croire ses promoteurs, ce compteur intelligent, imposé par une directive européenne, ne fera que des heureux. Pour Enedis, c'est sûr. La montée en puissance des énergies renouvelables, tributaires du vent et du soleil, et la démocratisation de la voilure électrique, particulièrement vorace en kilowattheures, appellent une meilleure régulation de la production et de la consommation.

Les noces d'Internet et du volt

Grâce à cet appareil qui relève et transmet automatiquement les quantités consommées, le pilotage sera plus efficace. Mais rien ne dit que la baisse promise à des usagers mieux informés sera au rendez-vous. Un site Web permettra certes de connaître au jour le jour l'évolution de leur consommation, mais aucune indication de prix n'apparaîtra.

lippe Monloubou, le président du directoire d'Enedis. Les fournisseurs d'électricité désireux de proposer des offres ciblées et personnalisées, les prestataires spécialisés dans les économies d'énergie, diverses sociétés dont les produits et les services participent à l'aménagement de l'habitat piaffent déjà à l'idée de pouvoir puiser dans la hotte de Linky.

Consentement obligatoire

En 2012, la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) a planté un premier garde-fou : le respect d'un laps de temps minimal de 10 minutes entre chaque mesure. Cela laisse malgré tout la possibilité d'avoir une vision assez fine des habitudes des occu-

Linky a plutôt tendance à communiquer dans un seul sens. Les informations dont il est porteur profitent avant tout au réseau qui distribue l'énergie grâce au déploiement de la technologie du courant porteur en ligne (CPL). Laquelle célèbre les noces d'Internet et du volt. Les données informatiques passent sur le réseau électrique un signal de haute fréquence se superposant à celui délivré par les traditionnelles prises de courant.

Chaque compteur Linky échange avec un concentrateur équipé d'une puce et installé dans le poste de transformation Enedis le plus proche. Via le réseau de téléphonie mobile, les données sont ensuite acheminées vers un centre de traitement.

Pris isolément, chaque renseignement apparaît d'une grande banalité : numéro de compteur, date et

heure, puissance, énergie utilisée... Mais émises à flux continu et agrégées, ces données permettent de construire une courbe de charge. Donc de connaître l'évolution et les variations de la consommation de chaque abonné.

Nombre de personnes dans les locaux, heure du lever et du coucher, activités nocturnes, nature des équipements branchés sur le secteur... Il sera même possible de savoir si la télévision est allumée ou à quel moment quelqu'un prend une douche. Autant dire que les données collectées par Linky intéressent du monde.

« Elles pourront servir de levier d'innovation pour les start-up », reconnaissait, il y a quelques mois, Phi-

pants du logement, même si ces derniers ont en théorie tout pouvoir pour bâillonner l'espion. A priori, Enedis ne peut céder ces données sans l'accord de l'usager qui en est propriétaire. Mais rien ne garantit pour l'instant que la case du refus à cocher ne figurera pas en caractères minuscules au bas d'un document que personne ne prendra le temps d'examiner. Ou qu'un rabais ne sera pas consenti à celui qui signe !

À la lecture des courriers adressés aux abonnés par la filiale d'EDF, la Ligue des droits de l'homme a interpellé la Cnil. Ces lettres informent les intéressés du prochain changement de leur compteur sans leur préciser qu'ils ont la liberté de s'opposer au transfert de leurs données.

Est-ce conforme au pack de conformité établi par la mission et approuvé par les professionnels qui gravent dans le marbre les bonnes pratiques ?

Ce modus vivendi souffre d'ores et déjà de quelques exceptions du fait de l'adoption récente de la loi sur le renseignement. Celle-ci a élargi les pouvoirs de la police en matière de surveillance sans que le juge puisse exercer son contrôle. Avec Linky, policiers et agents de la Sécurité intérieure n'auront plus besoin de mobiliser des effectifs à n'en plus finir pour surveiller une habitation. Il leur suffira de se connecter au système de traitement d'Enedis pour savoir s'il y a du monde derrière la porte !

4) [03/06/2020 : LINKY: TGI Tarbes - Procédure du Sud Aquitaine](#)

Les opposants au compteur Linky au tribunal



Des

manifestants anti-Linky devant le tribunal de Tarbes ce mardi après-midi. Photos Sophie Loncan

Publié le 03/06/2020 à 05:20 / Mis à jour le 03/06/2020 à 05:22 [S'abonner](#)

[8 partages Justice](#), [Hautes-Pyrénées](#)

C'est une première en France que cette action collective qui doit être jugée au fond pour 243 plaignants, des Hautes-Pyrénées, du Béarn, des Landes et du Pays Basque, dénonçant "les abus et les infractions commis par ENEDIS SA dont sont victimes les usagers" comme l'a dénoncé l'avocat des plaignants, Me Jean-Pierre Joseph, du barreau de Grenoble :

"Certains refusent que le Linky soit posé, d'autres demandent son retrait après une pose forcée".

L'avocat s'est lancé dans une longue plaidoirie pour dénoncer "ce monde dont on ne veut pas. Ces gens ne font pas de tourisme judiciaire. Ils ne se plaignaient pas du compteur noir, ni du bleu. Depuis la pose des Linky, des gens n'arrivent plus à dormir, ont des pannes, des incendies. C'est la première fois que l'on plaide sur le fond dans toute la France, jusqu'à présent, ce n'était que des référés. La crise sanitaire a mis en lumière des choses et confirme ce qu'on nous dit depuis des mois, la finance dirige la science". Et de citer divers organismes dont il a mis en doute l'impartialité : "le voile se lève aujourd'hui sur la totale inféodalité des organismes de contrôles aux lobbys. Les gens qui ont le Linky et n'arrivent pas à dormir, ce n'est pas scientifique mais ils n'arrivent plus à dormir depuis la pose. Le refus par un particulier d'un compteur est possible. L'impact du Linky sur la santé risque d'être très grave, il aride dans toute la maison, fait sauter des appareils et vous empêche de dormir. Il faut écouter les gens. Je ne suis pas opposé à des mesures d'expertise. Je veux qu'on avance, il faut que ça s'arrête et que l'on réfléchisse avant l'installation de la 5G qui va générer des millions de malades".

Réponse de l'avocat d'Enedis :

L'avocat d'ENEDIS a dénoncé "des amalgames et des confusions. Je voudrais vous opposer la raison, la rigueur technique et juridique. Ce dossier est extrêmement simple, ce compteur intelligent, ce n'est pas un choix délibéré ni commercial, cela s'est fait à la suite d'une campagne de tests en 2010 et depuis 10 ans, ce sont 20 à 30 000 compteurs par jour qui sont installés. Il n'y a aucune causalité car pour un certain nombre de plaignants, le compteur n'a pas été posé. On est dans la passion, pas dans la raison".

Le jugement sera rendu le 8 septembre prochain.

Delphine Pereira

5) 12/06/2020 : Agression poseur début juin - et une issue d'un incendie en fin d'année dernière

Le mercredi 10 juin 2020 20:48, de stoplinkynonmerci72 :

Bonjour à vous,

Ci-dessous, un article relatant une agression à Aigné près du Mans (Sarthe).

Nous étions allés voir ces personnes quelques jours avant l'incident pour qu'ils nous tiennent au courant de leurs actions solidaires entre plusieurs voisins et pour répondre à une interview.

Et une semaine ensuite, ils nous ont appelé en urgence pour des conseils car l'un des poseurs se montrait violent verbalement dans les paroles et les actes.

Les poseurs ont fait craquer une dame d'une trentaine d'années en la menaçant de 750 euros d'amende, alors qu'elle avait fait les démarches de refus.

Le plus calme a donné le nom du poseur aux voisins qui s'opposaient, ce qui a appuyé l'appel à Solutions 30 et la plainte posée ensuite.

Le poseur a porté plainte en premier suivant les consignes d'Enedis pour qu'il se porte plaignant, mais photos, témoignages et solidarité des voisins, ont étayé largement la deuxième plainte, et nourri l'article ci-dessous

Nous avons relaté fin novembre un incendie déclenché dans une maison près de Mamers (vers le Nord Sarthe), mais pas l'issue.

Rappelons que la dame était dans son salon et a entendu des bruits dans sa cuisine où le Linky et les câbles qui l'entouraient étaient pris dans un incendie. Avec un voisin, ils ont pris le risque d'asperger le compteur, ce qui a arrêté l'incendie assez rapidement. La dame nous a expliqué qu'elle s'est vu mourir.

La cuisine était sinistrée et cette personne, auteur culinaire, a vu son outil de travail inutilisable.

La responsabilité d'Enedis a été reconnue mais ils ne sont bien sûr pas venus à la contre-expertise.

Première erreur : les poseurs ont posé sans vérifier la conformité de l'installation électrique.

Des photos ont été prises (nous en avons envoyé une) : le compteur était brûlé sur une petite partie (et bien sûr le mur et le plafond), mais surtout ce sont les câbles autour qui ont été incriminés.

Elle a joint Enedis pour les réparations ; l'agent lui a dit que ce serait long. Puis devant son insistance, l'agent a répondu que, puisque c'était comme ça, elle attendrait longtemps.

Elle ne voyait aucune issue, donc elle a fait quelque chose d'extrême : raconter sur son compte twitter ce qui lui arrivait. 14000 comptes ont reçu cela et beaucoup ont envoyé des messages à Enedis qui a, semble-t-il répondu. Mais ils ont fait les réparations concernant l'électricité : et ont mis un coffrage assez spectaculaire autour des câbles. C'est la première et seule fois que nous avons vu cela.

Elle a perdu beaucoup car son statut professionnel n'est pas stable d'autant qu'elle est étrangère ; et Enedis n'a assumé que les dégâts électriques, pas le réaménagement de sa cuisine ; son assurance devait faire quelque chose mais nous n'avons pas su jusqu'à quel point.

Cela nous a fait penser au cas de personnes près de Grenoble (?) qui n'arrivaient pas à obtenir la réparation de leur maison.

■ AIGNÉ

COMPTEUR LINKY. Altercation entre propriétaires et poseur

Insultes et menaces ont été proférées envers deux propriétaires et un poseur de Linky, à Aigné. Deux plaintes sont déposées à la gendarmerie de La Chapelle Saint-Aubin.

Stupeur dans l'impasse Saint-Jean, à Aigné, ce vendredi 29 mai, lorsque vers 14 h 30, deux poseurs de compteur Linky sont arrivés dans leur quartier. « Dans un premier temps, nous refusons que l'on pose chez nous ce genre de compteur tant que nous n'aurons pas les réponses aux questions que nous avons posées à ENEDIS par lettre recommandée. C'est pourquoi nous avons fait en sorte de renforcer la protection de nos installations de manière que personne ne puisse avoir accès au compteur sans tout démonter. De plus, nous avons apposé un affichage bien visible sur la porte du boîtier électrique pour aver-

tir les poseurs qu'ils entraient sur une propriété privée sans autorisation, ce qui est formellement interdit. Nous avons averti au préalable la société « SOLUTIONS 30 », société partenaire d'ENEDIS pour la pose des compteurs, que nous refusons toute installation de compteur Linky », expliquent Christian et Michel, les deux voisins.

« Des représailles »

« Le plus jeune des deux poseurs les a menacés qu'ils auraient 750 € d'amende s'ils persistaient dans leur refus. Nous lui avons demandé plus d'explications à ce sujet, explications qu'il a été incapable de fournir tout en s'énervant progressivement. J'ai alors décidé de prendre leur véhicule en photo pour en référer plus tard à son entreprise.

C'est alors qu'il s'est avancé vers moi en pointant son tournevis pour me prendre mon téléphone en proférant des propos outranciers. Nous avons réussi avec Michel à le maîtriser. Les deux hommes ont continué ensuite leur travail de pose. Le poseur agressif sur le départ, baisse alors sa vitre pour nous menacer de représailles. Nous lui avons alors demandé sa carte professionnelle prouvant son accréditation et lorsque nous avons voulu la prendre en photo il s'est précipité sur nous et, agrippant la femme de Michel par le cou, a fait sauter les téléphones alors que son mari s'interposait pour la défendre », commente Christian.

Deux plaintes

Devant ce comportement « agressif et outrancier » et ne prenant pas les menaces à la lé-



Christian Riou (à d.) à côté de Éliane Geveaux et son mari Michel (4e) accompagnés des membres du collectif 72.

gère, Michel et sa femme Éliane ont averti le maire avant d'aller porter plainte à la gendarmerie de La Chappelle Saint-Aubin.

De son côté, le jeune poseur a également porté plainte. Les gendarmes ont commencé les auditions des témoins dès le samedi après-midi, Michel et

Éliane étant convoqués le mardi.

« Déjà qu'on nous ment sur beaucoup de chose en occultant le côté dangereux et intrusif de ces compteurs, ENEDIS veut passer en force et met la pression sur les poseurs. Sinon comment

expliquer ce genre de comportement.

Ce serait tellement plus simple de répondre à nos questions ainsi les gens agiraient en connaissance de cause », conclut Éliane.

Affaire à suivre...

6) 12/06/2020 : On aime sa police (... aux ordres du gouvernement et d'Enedis)

Le 2 juin avait lieu à Tarbes un procès au TGI contre Enedis, audience publique, avec plus de 200 plaignants ! Eh bien ils se sont vu interdire l'accès à la salle (trop petite + Covid), rien n'avait été prévu par les différentes administrations concernées ! Les plaignants ont dû faire le pied de grue devant le tribunal en attendant la sortie de leur avocat et de 4 ou 5 plaignants finalement acceptés à l'intérieur après difficiles palabres. Mais là, descente de police, contrôles d'identité, et nous apprenons ce jour que les PV tombent pour « manifestation interdite ». Ils n'ont pas cherché à sécuriser, organiser les gens, non ! Contrôle d'identité direct et PV. On aime sa police !

Collectif Pau

7) 12/06/2020 : Incendie : un compteur Linky explose dans la nuit à Roquevaire (Bouches-du-Rhône.)

https://france3-regions.francetvinfo.fr/provence-alpes-cote-d-azur/bouches-du-rhone/roquevaire-compteur-linky-explose-nuit-1840588.html?fbclid=IwAR0ZsvhXhfWtcwhU0IJ2ZUrXg1kM-eqNus4Ume-OnHryRAn2BMZHBAmf6_4



A trois heures du matin, les propriétaires ont entendu une série d'explosions. / © Sylvie Depierre / FTV

Dans la nuit de jeudi à vendredi, un compteur d'électricité Linky a explosé. Fort heureusement il se situait à l'extérieur du domicile de ses propriétaires, dans un lotissement de Roquevaire, dans les Bouches-du-Rhône.

Ils ont d'abord été réveillés, par un crépitement suspect. Il est 3 heures du matin, dans le lotissement Le Canet à Roquevaire. Anne Lupo et son mari sortent de leur domicile, pensant que leur véhicule est en feu.

Mais c'est le compteur d'électricité Linky, qui explose alors : "*Les explosions ont commencé, ça n'a pas arrêté. A chaque explosion de plus en plus fumée, et les flammes montaient de plus en plus haut, raconte Anne Lupo, encore sous le choc, c'était très impressionnant !*"

Très vite, les pompiers des Bouches-du-Rhône interviennent, ainsi qu'un technicien sous-traitant d'Enedis. C'est le groupe chargé de l'entretien du réseau d'électricité en France.

Les sapeurs-pompiers sont intervenus, ainsi qu'un technicien Enedis

Par mail, la direction d'Enedis précise que l'incident électrique s'est produit "*en amont du compteur sans aucun lien avec celui-ci. En fait, c'est la grille de repiquage qui alimente le comptage du client qui a pris feu*".

Le groupe ajoute également, qu'alors que deux foyers sur trois sont équipés de compteurs Linky, "*toutes les expertises indépendantes réalisées lors d'incidents d'origine électrique (...) ont formellement démontré qu'aucun départ de feu n'était lié à un défaut intrinsèque d'un compteur*".

Un compteur "imposé" au client

Plus de peur que de mal pour les propriétaires, puisque le compteur Linky était installé à l'extérieur du domicile. A son arrivée, le technicien aurait indiqué que même les anciens compteurs pouvaient prendre feu. Mais Anne Lupo n'y croit pas.

La propriétaire est d'autant plus contrariée, qu'elle estime que le compteur lui a été "*imposé par Enedis*".

"On a reçu un courrier pour changer les compteurs, précisant que ce n'était pas obligatoire. Je n'ai jamais réussi à joindre quelqu'un, et avant la date butoir, le compteur était changé. J'étais folle de rage", explique Anne Lupo.

Le compteur Linky est depuis plusieurs années au centre de vives polémiques : installations sans consentement, ondes électromagnétiques pouvant entraîner des risques sanitaires...

Depuis son déploiement en 2015, de nombreux [habitants ou collectifs](#) luttent contre le nouveau compteur d'Enedis

...

Le 13/06/2020, réponse de Stop Linky Languedoc Roussillon

Comme d'habitude, selon Enedis LINKY n'est pas coupable !

""Ce n'est pas le compteur Linky qui est à l'origine du sinistre. C'est un défaut en amont du compteur qui n'est pas en lien avec celui-ci. C'est la grille de repiquage qui alimente le compteur du client qui a pris feu", nous a précisé Enedis, qui installe ces compteurs. ""

8) 12/06/2020 : Pont-Évêque (Isère, région Auvergne-Rhône-Alpes) : un compteur Linky s'embrase dans la nuit avant

https://www.ledauphine.com/faits-divers-justice/2020/06/14/un-compteur-linky-s-embrase-dans-la-nuit-avant-d-exploser?fbclid=IwAR154vc67i-w_x3eBNSH9rBnuN3vbzN0zPX3u1ShPv_QkHmeAsLys8wmH5E

Ce vendredi 12 juin, à 4 heures du matin, un compteur Linky s'est embrasé avant d'exploser, mettant le feu à la haie de la maison d'un couple, à Pont-Évêque.

Par Monique GENÈVE



En relatant les faits, la frayeur est encore nettement perceptible, sur son visage et dans sa voix. Valérie Briois, habitante du hameau du Moulin, à Pont-Évêque, se remémore avec angoisse la nuit de jeudi à vendredi. Il est 4 heures à peine, ce vendredi 12 juin, quand elle est intriguée par un bruit inhabituel qui provient de l'extérieur. Avec son époux, Bruno, elle relève le volet roulant et aperçoit avec stupeur des flammes qui jaillissent dans la nuit noire.

Des débris projetés jusqu'à dix mètres de distance

Le couple se précipite à l'extérieur et constate que la logette qui abrite son compteur Linky s'est embrasée. Puis, c'est l'explosion ! Des débris sont projetés jusqu'à dix mètres de distance. Les flammes s'attaquent à la haie qui entoure la maison. Par chance, les voisins ont déjà appelé les pompiers, qui arrivent rapidement sur les lieux pour circonscrire l'incendie.

Une équipe d'astreinte de l'entreprise Enedis est également dépêchée sur place pour écarter tout danger électrique et vérifier les logettes alentour.

« Un problème de surtension pourrait être à l'origine de ce feu, mais rien n'est avéré », explique Valérie, consciente que le pire a été évité. « La chaleur dégagée a été telle que même les câbles souterrains ont fondu. Enedis va devoir engager des travaux de terrassement pour changer les gaines de raccordement. Dans l'urgence, les techniciens ont alimenté notre habitation grâce à une dérivation provisoire. »

Inquiets depuis l'installation du compteur

Tout allait bien pour le couple, jusqu'au 15 novembre 2019, date à laquelle Enedis installe le compteur Linky dans le hameau, qui est équipé en triphasé. « Nous n'avons pas été informés de cette opération. Les logettes sont à l'extérieur, en limite de propriété. Le soir de l'installation, en rentrant du travail, nous n'avions plus de courant. Il s'avère que l'équipe qui est intervenue a commis une erreur de branchement, ce qui a créé une surtension et grillé nos appareils électriques. Nous sommes restés huit jours sans courant avant que l'entreprise ne rétablisse l'alimentation. Il a aussi fallu attendre deux mois, soit le 7 janvier 2020, pour avoir le passage de l'expert missionné par notre assurance », détaille Valérie.

Aujourd'hui, elle s'interroge sur la pertinence de ces compteurs Linky. « La maison a 45 ans, le compteur aussi. Depuis qu'il a été changé, nous n'avons que des problèmes. J'aimerais qu'Enedis règle sérieusement la situation, car depuis, nous vivons dans l'inquiétude ».

Outre sa sécurité, le couple se pose également la question de la prise en charge des dégâts engendrés par l'incendie : la remise en état de son terrain et du grillage. « Malgré cela nous voulons rester positifs. Nous tenons à souligner la solidarité de nos voisins. Un soutien qui nous fait chaud au cœur », remercient Valérie et Bruno.

9) 15/06/2020 : Enercoop : à fond pour le Linky

Bonsoir,

Voir PJ : « 'Enercoop l'énergie militante: avis sur le compteur Linky et son usage »

Ça craint d'autant que c'est truffé d'erreurs techniques

--

Patrice

La pièce jointe est accessible dans le blog de Stop Linky et 5G Pays de Condé, à la suite de ce document